

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Le Vésinet (78110)

Réponses de Guillaume de Chamborant, au nom de la liste « Le Vésinet Pour VOUS »

– le 09/03/2020 à 11:13 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le plan vélo a été voté par la CASGBS à mi 2019. Il s'agit maintenant pour le Vésinet d'adopter le financement du réseau complémentaire et des infrastructures à l'échelle de la commune, et de tout mettre en oeuvre afin d'assurer la cohérence avec les communes limitrophes.

Le plan vélo a été voté par la CASGBS à mi 2019. Il s'agit maintenant pour le Vésinet d'adopter le financement du réseau complémentaire et des infrastructures à l'échelle de la commune, et de tout mettre en oeuvre afin d'assurer la cohérence avec les communes limitrophes.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Référence est faite à la diapo 8 du manifeste.

Le Vésinet doit tout mettre en oeuvre afin d'assurer la continuité du plan vélo de la CASGBS sur les grands axes.

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Boulevard Carnot

- Route de Montesson
- Route de Croissy
- Place de la République

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : toutes les écoles aux gares du Vésinet Pecq et/ou du Vésinet Centre (cf. diapo 10 du manifeste).

Les pelouses pourraient être adaptées pour créer ce réseau efficace et déjà naturellement séparé du trafic motorisé (cf. diapo 13 du manifeste). Il faudra porter une attention particulière au franchissement des ponts et des passerelles ferroviaires (rampes motorisées pour la montée, et freinées dans la descente : <https://youtu.be/ryc2sqjCkMs>)

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Montesson, Chatou, Croissy sur Seine et Le Pecq.

C'est tout le principe du plan vélo de la CASGBS

Action n°7 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

C'est tout le Vésinet qui devrait être entretenu.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Cf. diapo 12, exemple entre route de Montesson et Route de Sartrouville.

Cela revient à créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°9 : je suis indécis-e

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Ce principe devrait être appliqué partout en dehors de la route de Montesson, de la Route de Croissy et du Bd Carnot. Des zones 30 pourraient être aménagées sur ces axes, à proximité des établissements scolaires et des intersections avec pistes cyclables.

Nous sommes favorables aux zones 30 dans les zones de centralité et à proximité d'équipements publics. Pour le reste de la commune, cette action sera à étudier en fonction des aménagements et des itinéraires cyclables qui seront mis en place. Revoir la largeur des 60 km de voirie (120 km de trottoirs) est financièrement irréalisable sur un mandat.

Action n°10 : je suis indécis-e

Transformer en zone piétonne Commencer à mettre en place une zone piétonne en centre ville, par exemple rue Thiers. Fermer définitivement le tour du lac des Ibis.

Des entrées de garages à usage des particuliers et des commerçants existent rue Thiers et rendent impossible une fermeture complète de la rue.

Une concertation devra être organisée avec les riverains avant d'envisager une piétonisation des rues.

Nous rendrons les portions de la route de la Passerelle et de la rue Circulaire à proximité du Rond-Point de la République semi-piéton.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Nous privilégierons la sécurité et le bon sens pour l'aménagement des voiries, sans dogmatisme.

Action n°12 : je suis indécis-e

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Exemple : <https://partagetarue94.wordpress.com/2019/01/25/rues-scolaires-pietonisees-aux-heures-decole-dans-le-94-et-autour-valorisons-les-bonnes-pratiques/>

D'accord pour restreindre sans supprimer la circulation devant les écoles et sous réserve de ne pas pénaliser les familles en situation de handicap ou de mobilité réduite.

Action n°13 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Par exemple place de l'église, mais également dans les zones résidentielles, où bon nombre de places de stationnement pourraient être supprimées et redonner ainsi de la place aux piétons et autres mobilités douces et actives.

Action n°14 : je ne m'engage pas

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Assurer à la même occasion le contrôle du bon paiement du stationnement.

Des zones de stationnements payants ont été supprimées, car l'amortissement et l'entretien des horodateurs généraient un déficit pour la ville. De plus nous ne sommes pas favorables à des mesures punitives pour inciter à l'usage des modes de circulation douce.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo à la gare du Vésinet Le Pecq et au Vésinet Centre. Il est nécessaire d'augmenter l'offre. Un stationnement Véligo pourrait être créé côté lac de la Station, étant donné que le pont ferroviaire de la route de Montesson est peu (pas) cyclable.

Sous-réserve de l'intégration possible d'un stationnement véligo de ce côté, et de l'aval de la commission des sites.

Action n°16 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. En centre Ville, autour de la place de la république, aux Charmettes, Ilot des Courses, et dans le quartier Princesse.

Action n°17 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Ceci est particulièrement applicable dans les zones à plus forte densité du PLU (zones UA et UB du PLU)

Action n°18 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

A la fois pour les enfants, mais aussi pour les parents accompagnants.

Pour les élèves en priorité, car les consignes vigipirates ne permettent pas de faire entrer les enfants dans les établissements scolaires.

Action n°19 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ceci devrait être mise en oeuvre en premier lieu aux abords des écoles, en centre ville et aux abords des gares.

Les stationnements vélos devront cependant rester à une distance suffisante pour ne pas gêner la visibilité sur les piétons et les enfants

Action n°20 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Service à développer par exemple les jours de marché.

Cette action sera mise en oeuvre à la demande des commerçants concernés par l'usage de ces aires de stationnement

Action n°21 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

La région IDF donne une aide de 500€.

Nous proposerons la mise en place d'un dispositif à la CASGBS pour étudier les cas de refus par la région.

Action n°22 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Nous sommes particulièrement sensible aux actions qui permettent de limiter les vols de vélos.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°24 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.
Utiliser par exemple le tour du lac des ibis.

Nous sommes d'accord sur le principe. Nous verrons ensuite où la réaliser

Action n°25 : je ne m'engage pas

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Le Vésinet, c'est 3km de diamètre avec très peu de relief.

Nous privilégions les modes de déplacements éco-responsables. Le vélo en fait partie, tout comme la marche à pied.

Action n°26 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Ce mode déplacement n'est pas compatible avec bon nombre d'activités des agents municipaux.
Cette mesure sera mise en test sous forme de volontariat des agents municipaux, pour les services pour lesquels cette mesure est compatible.

Action n°27 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Un périmètre géographique d'application sera à définir

Action n°28 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Ceci inclus le stationnement des deux roues motorisés.

Action n°29 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous communiquerons sur les dispositions mises en œuvre sur notre ville.

Commentaires généraux

Nous sommes favorables à la pratique du Vélo, et nos actions permettront d'encourager et de faciliter l'usage de ce mode de déplacement.

Nous agissons sans dogmatisme et dans l'intérêt de tous les Vésigondin(e)s